

CLÈRES

Adopté à son arrivée, Sékou est menacé d'expulsion

En 2019, Anne-Marie Ygout hébergeait chez elle à Clères, Sékou, jeune migrant guinéen. Un coup de cœur réciproque qui a conduit la Cléroise à adopter Sékou en 2022. Mais la préfecture a refusé de lui délivrer un titre de séjour et menace de le renvoyer en Guinée.

JÉRÉMY CHATET

C'est un livre à la couverture quelque peu usée. Une mappemonde. Sékou l'a extrait de sa chambre. De ses doigts, il en effleure les pages. Et se met à raconter son histoire. Il récite les noms de ces terres lointaines. Son sourire accroché à son visage adoucit la souffrance de ses paroles. Sékou n'a rien oublié.

« Je parle d'une histoire d'amour, d'une mère et de son fils. Pas d'une histoire de papiers »

Anne-Marie Ygout

C'était en 2019. Il avait 16 ans quand il a fui la Guinée, embarqué par un cousin avide d'exil. Son histoire est celle d'un déchirement. Un départ brutal. Une mère laissée sans un au revoir. C'est aussi celle de mois d'errance. Sept en tout pour gagner la France. La mémoire, toujours, en a conservé les souvenirs les plus douloureux. Cette traversée du désert malien dans un camion. « L'enfer, j'ai failli mourir. » Le Maroc, réfugié dans les montagnes. « La nuit, les chiens cherchaient les migrants. On entendait que certains mourraient sur les routes. Ils tombaient dans les ravins. » Le centre d'internement des étrangers en Espagne. La fuite encore. Jusqu'à la France. L'histoire de Sékou, c'est enfin celle d'une lumière au bout du chemin. La sienne s'appelle Anne-Marie Ygout. Pourtant ils n'auraient jamais dû se rencontrer.

« SÉKOU EST ARRIVÉ, IL N'EST JAMAIS REPARTI »

Elle, 70 ans passés et une vie à enseigner la danse, s'était habituée à la solitude. Au confort de sa grande maison, briques rouges, cerclées de poutres apparentes, cachée au fin fond de Clères. Elle s'était malgré tout laissé convaincre d'adhérer au Réseau de solidarité des migrants. « Pourquoi pas en accueillir chez moi après tout ». Sékou, lui, depuis son arrivée en Normandie, vivait d'hébergements éphémères. En octobre 2019, « Sékou est arrivé et il n'est jamais reparti, se remé-



Sékou vit chez Anne-Marie Ygout qui l'a adopté

more-t-elle. Je me suis dit, ce gars est trop chouette. »

ADOPTÉ EN 2022

Les deux partagent tout. Elle lui a fait découvrir la beauté de la France : la Dordogne, les châteaux de la Loire, la Baie de Somme. Ils ont dansé ensemble, sur des pas de classique. En échange, Sékou a dévoilé une partie de son univers. « La première fois qu'il m'a montré une photo de sa famille, mon cœur s'est serré. Son pays est extrêmement pauvre. »

Un jour, Sékou a réussi à contacter sa mère. Ils ont parlé tout l'après-midi. Les larmes ont coulé. Alors Anne-Marie Ygout lui a écrit une chanson. Pour le consoler. Sékou l'a gardé précieusement. Témoin de leur histoire commune. Celle-ci a pris un tournant décisif en 2022. Anne-Marie Ygout l'a

adopté, alors qu'il était déjà majeur. « J'ai réalisé que mon futur n'était pas intéressant. C'est le sien qui m'importe. Je n'ai pas eu d'enfants mais j'ai élevé beaucoup de

gens. » Sékou porte son nom. Elle en a fait son seul héritier. « Quand je vais mourir, la maison sera à lui. C'est l'œuvre de la vie de ma mère, son âme. Je n'aurai pas pu la

vendre. »

33 000 SIGNATURES

Mais le 24 décembre 2022, leur futur s'est assombri. Le titre de séjour de Sékou a été refusé et il a reçu de la préfecture de Seine-Maritime, une OQTF (Obligation de quitter le territoire français). « Une horreur, peste Anne-Marie Ygout. Envoyer ça un jour de Noël... Il m'a dit : Je n'existe pas. » Le 12 octobre 2023, ils ont perdu une première bataille judiciaire. Le tribunal administratif leur a donné tort. Anne-Marie Ygout a lancé une pétition. Leur situation a touché tout le monde. Elle a recueilli plus de 33 000 signatures. La prof de danse s'accroche à cet espoir. « Dans cette pétition, je parle d'une histoire d'amour, d'une mère et de son fils. Pas d'une histoire de papiers. »

Une audience devant la cour d'appel

Dans son jugement du 12 octobre 2023, le tribunal administratif de Rouen estime que Sékou ne justifie pas d'une insertion professionnelle pérenne, ni de liens personnels et familiaux anciens, intenses et stables, en France. L'adoption simple, selon le tribunal « ne suffit pas, par elle-même, à caractériser l'atteinte à son droit au respect de sa vie privée et familiale qu'il invoque », pour obtenir son titre de séjour. Le tribunal explique qu'il possède toujours des attaches familiales en Guinée. « Quand on a reçu la décision, on a été surpris, témoigne son avocat Me Elie Montreuil. Sékou est l'exemple type d'une insertion totale en France. » Sékou a obtenu son CAP maçonnerie en 2022. Il est bénévole aux Restos du cœur. Plusieurs employeurs aimeraient l'embaucher, selon sa mère adoptive, mais ils ne peuvent pas car il n'a pas de papiers. « Je ne vois pas ce qu'il faut de plus », se désole Me Elie Montreuil. Pour son client, il a fait appel de la décision. Il est désormais en attente d'une date d'audience devant la cour d'appel de Douai.